



CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

45<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

# Comité permanent des finances

TÉMOIGNAGES

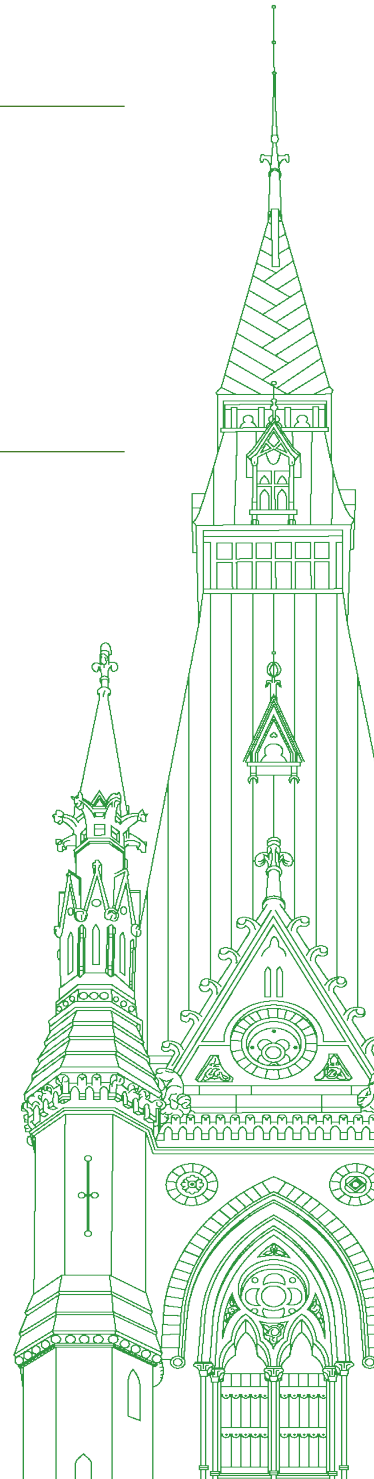
**NUMÉRO 036**

**PARTIE PUBLIQUE SEULEMENT - PUBLIC PART ONLY**

Le lundi 27 avril 2026

---

Présidente : Karina Gould





## Comité permanent des finances

Le lundi 27 avril 2026

• (1620)

[Traduction]

**La présidente (L'hon. Karina Gould (Burlington, Lib.)):** Bienvenue à la 36<sup>e</sup> réunion du Comité permanent des finances de la Chambre des communes.

La réunion d'aujourd'hui se déroule sous forme hybride, conformément au Règlement.

Avant de poursuivre, je demanderais à tous les participants en personne de consulter les lignes directrices inscrites sur les cartes qui se trouvent sur la table. Ces mesures sont en place pour aider à prévenir les retours de son et les effets Larsen et protéger la santé et la sécurité de tous les participants, notamment des interprètes.

J'ai quelques rappels à l'intention des participants.

Veillez attendre que je vous nomme avant de prendre la parole. Pour ceux qui participent par vidéoconférence, cliquez sur l'icône du microphone pour activer votre micro, et veuillez vous mettre en sourdine lorsque vous ne parlez pas.

Les personnes qui participent sur Zoom peuvent choisir, au bas de l'écran, le canal d'interprétation voulu: parquet, anglais ou français. Les personnes qui sont dans la salle peuvent utiliser l'oreillette et choisir le canal souhaité.

Conformément au paragraphe 108(2) du Règlement et à la motion adoptée par le Comité le lundi 9 mars, le Comité entreprend son étude sur le pouvoir fédéral de dépenser.

Accueillons maintenant nos témoins.

Nous accueillons Mme Jennifer Robson, professeure agrégée à l'Université Carleton, et Mme Tammy Schirle, professeure au Département d'économie de l'Université Wilfrid Laurier, qui témoignent toutes deux à titre personnel. De l'Institut économique de Montréal, nous accueillons M. Daniel Dufort, le président-directeur général, et M. Gabriel Giguère, qui est analyste principal en politiques publiques.

Nous allons commencer par vous, madame Robson. Chaque témoin dispose de cinq minutes.

Merci.

**Jennifer Robson (professeure agrégée, Carleton University, à titre personnel):** Merci beaucoup.

Bonjour. Je suis ravie d'être ici cet après-midi.

Je tiens à m'excuser à l'avance. Malheureusement, je ne peux pas utiliser l'interprétation simultanée, car la connexion ne semble pas fonctionner avec cette oreillette. C'est peut-être quelque chose qui concerne les immobilisations. Ce n'est qu'une suggestion.

Je suis professeure agrégée de gestion politique à l'Université Carleton...

**La présidente:** Madame Robson, après votre déclaration liminaire, nous demanderons à un technicien des TI de régler le problème ou de vous changer de place...

**Jennifer Robson:** Pas de souci. Je peux très bien m'en passer. Pas problème. Merci.

**La présidente:** Êtes-vous parfaitement bilingue?

**Jennifer Robson:** Oui. Je n'aurai aucune difficulté à comprendre, c'est certain.

**La présidente:** D'accord.

**Jennifer Robson:** Je tiens d'abord à apporter des précisions au sujet de mes affiliations. Comme vous le savez, je suis professeure à l'Université Carleton. Je suis corédactrice de la section de la Revue fiscale canadienne consacrée aux finances de la nation, et je suis membre des comités de rédaction des revues *Analyse de politiques et Administration publique du Canada*. J'ai publié des articles portant sur divers aspects liés aux politiques fédérales en matière de dépenses, de fiscalité et de transferts. Je dois également divulguer qu'il y a de nombreuses années, j'ai été conseillère au portefeuille des affaires intergouvernementales. Mon employeur, bien sûr, tient à ce que je vous rappelle que je suis ici aujourd'hui à titre personnel et que mon témoignage ne reflète que mes propres opinions.

Alors que vous entreprenez cette étude, j'aimerais formuler quelques observations que je vous invite à prendre en considération.

Premièrement, le Canada est une fédération qui a généralement fait preuve d'une grande souplesse, avec un partage efficace des compétences qui a évolué au fil du temps, tantôt vers une décentralisation accrue, comme pour les programmes de développement de la main-d'œuvre et d'immigration, tantôt vers une centralisation accrue, notamment pour la sécurité du revenu et la protection de l'environnement. Selon les normes internationales, le Canada demeure l'une des fédérations les plus décentralisées au monde. Cette affirmation peut sembler anodine pour entreprendre cette étude, mais je pense que toute étude sur le pouvoir de dépenser dans une fédération devrait toujours reposer sur la question suivante: « le pouvoir de dépenser pour faire quoi? »

Le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux conservent des pouvoirs distincts et indépendants de percevoir des revenus. Évidemment, l'argent des dépenses doit venir de quelque part. Cependant, les Canadiens tirent un avantage considérable des gains d'efficacité résultant de la collaboration intergouvernementale pour la perception de l'impôt sur le revenu, une source importante de recettes pour les dépenses publiques. Je ne veux pas m'attarder outre mesure sur la question de la capacité fiscale au sein de la fédération, mais je tiens à souligner que, même si les recettes annuelles de l'impôt sur le revenu du gouvernement fédéral dépassent celles de toutes les provinces réunies, c'est tout le contraire lorsqu'on examine l'ensemble des recettes provinciales provenant de toutes sources, que ce soit en dollars non indexés, en dollars réels par habitant ou en pourcentage du PIB.

Les assemblées législatives fédérale et provinciales conservent également des pouvoirs distincts en matière de dépenses et peuvent imposer des conditions aux bénéficiaires de ces dépenses. Quant au pouvoir fédéral de dépenser, qui est l'objet de l'étude du Comité aujourd'hui, il existe des arguments contradictoires concernant la portée ou les limites de ce pouvoir. Les tribunaux canadiens, tant provinciaux que fédéraux, ont reconnu la légitimité du pouvoir fédéral de dépenser, y compris le droit du Parlement fédéral d'imposer des conditions au financement, pourvu que ces conditions n'aient pas pour effet de réglementer un domaine de politique relevant de la compétence provinciale. J'estime que cette restriction exige que les conditions ne soient pas contraignantes au point de constituer, par leur caractère véritable, une intention réglementaire, et que l'administration bénéficiaire doit pouvoir accepter ces conditions de son plein gré, de sorte que cela deviendrait un objectif de politique commun de deux ordres de gouvernement indépendants au sein de la fédération.

J'aimerais conclure en formulant trois brèves observations que le Comité pourrait prendre en considération dans le cadre de cette étude.

Premièrement, on constate depuis 10 ans une augmentation importante de la part des fonds fédéraux sous forme de transferts autres que les prestations aux particuliers et les principaux transferts globaux aux provinces, territoires et municipalités. Ces autres transferts sont les programmes de subventions et de contributions les plus susceptibles d'être assortis de conditions pour les bénéficiaires — parfois, je dirais, en étirant certaines interprétations raisonnables du pouvoir fédéral de dépenser du Parlement du Canada. Lorsque ces conditions sont excessives et trop directives, en particulier lorsqu'elles visent à influencer la modification de politiques provinciales ou municipales non liées ou seulement indirectement liées à l'objectif énoncé de l'affectation des fonds par le Parlement, je dirais qu'elles sont — et à juste titre — susceptibles d'être contestées par les provinces. Je tiens cependant à souligner que même lorsque les conditions posaient problème, le Parlement a continué d'approuver les crédits. Les problèmes liés au pouvoir fédéral de dépenser ne sont pas uniquement liés à la mainmise de l'exécutif. Le Parlement a la capacité d'exercer des pouvoirs.

Deuxièmement, les efforts visant à imposer ou à encourager des changements de politique au niveau infranational, même bien intentionnés — par exemple les programmes d'apprentissage et de garde de jeunes enfants réglementés par les provinces ou les taux d'approbation des projets de construction de logements municipaux —, risquent de mettre à rude épreuve le tissu de la fédération. D'après mes propres recherches et analyses, elles pourraient s'avérer inefficaces à long terme, à moins qu'il s'agisse d'un changement de poli-

tique déjà prévu et souhaité par la province. Gardez à l'esprit que la part fédérale des contributions conditionnelles...

• (1625)

**La présidente:** Madame Robson, pouvez-vous conclure rapidement?

**Jennifer Robson:** Certainement.

Pour conclure, je tiens à souligner que les clés du succès du fédéralisme canadien sont la coopération, le respect mutuel des limites de compétence et les partenariats dans l'intérêt de nos concitoyens. J'exhorte le Comité, dans son examen des témoignages et des éléments de preuve au cours de son étude, à tenir compte du contexte général particulièrement préoccupant dans lequel notre pays se trouve, et à chercher des occasions de renforcer la coopération intergouvernementale au sein de la fédération.

**La présidente:** Merci, madame Robson. Je dois vous arrêter ici.

Nous poursuivons avec Mme Schirle, s'il vous plaît, pour cinq minutes.

**Tammy Schirle (professeure, Département d'économie, Wilfrid Laurier University, à titre personnel):** Merci, madame la présidente, de m'avoir invitée à comparaître devant le Comité.

Je sais que de nombreux juristes et politologues ont beaucoup à dire au sujet du pouvoir fédéral de dépenser. Cependant, je ne suis ni l'un ni l'autre. Je suis professeure d'économie à l'Université Wilfrid Laurier. Mes recherches portent sur les marchés du travail et les politiques publiques au Canada, en particulier les politiques en matière de régimes de retraite et la compréhension de la manière dont les hommes et les femmes évoluent différemment dans le marché du travail.

Dans cette optique, je vais vous présenter mes réflexions générales sur les circonstances où le recours au pouvoir fédéral de dépenser semble préférable. Afin de faciliter la compréhension, je vais me concentrer sur les besoins des Canadiens en matière de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

Premièrement, je me demande s'il existe un problème commun à toutes les provinces qui ne pourrait pas être réglé en laissant les marchés fonctionner librement. Je cherche ici principalement ce que les économistes appellent une défaillance du marché, qui consiste en fait à cerner les situations dans lesquelles un élément nuit au fonctionnement efficace du marché. On se trouve ainsi à gaspiller des ressources au lieu d'améliorer le sort des Canadiens.

Le marché des services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants est un marché qui connaît de telles défaillances. Dans ce marché, la plus importante cause de défaillance est l'asymétrie de l'information. En termes simples, les parents n'ont pas la possibilité d'avoir un portrait complet de la qualité des services de garde que leur enfant reçoit lorsqu'ils ne sont pas présents, ce qui, en fin de compte, mène à une offre excessive de services de garde de moindre qualité dans un marché libre. Les contraintes liées au crédit, qui reflètent l'incapacité des parents d'emprunter pour payer les services de garde, sont une deuxième cause de défaillance du marché. En outre, ces services présentent pour les enfants et la société dans son ensemble des avantages considérables à long terme que les parents ne prennent pas toujours en compte dans leurs décisions, ce qui entraîne un sous-investissement dans ces services. Pour plus de détails au sujet de ce marché, je vous recommande de lire les travaux d'Elizabeth Dhuey publiés dans le périodique *Analyse de politiques* en 2024.

Ces défaillances du marché sont communes à toutes les provinces, et nous avons constaté que les provinces peuvent s'inspirer mutuellement pour l'élaboration de politiques en matière de services d'apprentissage et de garde des jeunes enfants. Comme vous le savez, le Québec a été un pionnier de l'élaboration de politiques de services de garde abordables, ce qui nous a permis de mieux comprendre l'incidence de ces services sur le marché du travail local et l'importance de veiller à la qualité des services lorsque la demande est forte. Nous continuons de tirer des leçons des premières expériences du Québec. De récentes recherches ont démontré l'importance des services de garde pour réduire les répercussions de la maternité et même de la grand-maternité sur la carrière.

Un deuxième facteur que je prends en compte pour évaluer les dépenses fédérales est de savoir si la politique peut contribuer à réduire les frictions entre les marchés régionaux. Dans le contexte de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants, on peut penser à une mère qui doit décider d'accepter ou non un emploi dans une autre région et qui doit composer avec les contraintes liées à ses besoins en matière de garderie. Des services abordables et de grande qualité sont-ils disponibles? Avoir des normes nationales et des programmes nationaux pourrait améliorer la mobilité des familles d'un marché à l'autre et favoriser le maintien à long terme des femmes sur le marché du travail. Il y a un bon parallèle à faire avec les avantages du Régime de pensions du Canada. Une famille peut penser à la retraite. L'un des meilleurs atouts du Régime de pensions du Canada est la transférabilité du droit à pension d'un emploi à l'autre partout au pays, ce qui facilite les changements de carrière importants.

Un troisième facteur dont je tiens compte pour évaluer les dépenses fédérales est l'importance des avantages dont bénéficient les Canadiens au fil du temps. On peut parler de la valeur marginale des fonds publics. Pour cerner le concept, imaginons une jeune femme qui termine ses études secondaires à Antigonish. Elle pourrait décider d'étudier en génie à Waterloo pour ensuite possiblement travailler à Calgary ou à Montréal, puis retourner à Fredericton pour sa retraite. En cours de route, elle pourrait devenir mère, mais la disponibilité de services d'apprentissage et de garde abordables et de grande qualité pour son enfant aura alors une incidence sur ses plans de carrière. Avec la certitude de trouver les services dont elle a besoin, elle pourrait mettre son plan en œuvre en toute quiétude.

De manière empirique, les avantages de tels programmes se sont avérés considérables. Les enfants bénéficient de services de garde de grande qualité, et les femmes peuvent assurer la continuité de leur carrière. Elles peuvent ainsi gagner plus d'argent tandis que les enfants sont jeunes et tout au long de leur vie, et même compter moins sur la retraite précoce des grands-parents, ce qui n'est pas l'idéal, pour prendre soin des petits-enfants. Une meilleure carrière, cela signifie de meilleures prestations de retraite et une dépendance moindre aux programmes de soutien aux aînés à faible revenu. Malgré les coûts à court terme dans une province donnée, les avantages s'accumulent sur de nombreuses décennies et, potentiellement, dans de nombreuses provinces.

En résumé, je vois trois questions importantes à poser concernant l'utilisation du pouvoir fédéral de dépenser.

Premièrement, y a-t-il des défaillances du marché communes à toutes les provinces que nous pouvons aider à gérer?

Deuxièmement, la politique pourrait-elle réduire les frictions entre les marchés?

Troisièmement, quels sont les avantages globaux d'une politique au fil du temps et dans chaque province?

Sur ce, je vous remercie de votre attention. Je serai ravie de répondre aux questions des membres du Comité.

• (1630)

**La présidente:** Merci beaucoup, madame Schirle.

[Français]

Monsieur Dufort, vous avez la parole pour cinq minutes.

**Daniel Dufort (président-directeur général, Institut économique de Montréal):** Madame la présidente, mesdames et messieurs les membres du Comité, je vous remercie de nous accueillir.

Nous sommes ici afin de vous faire part d'une lecture plus économique que constitutionnelle de la présente situation et de proposer des pistes de solutions pour réduire les déficits, ralentir la croissance de la dette et favoriser la croissance de l'économie canadienne.

Le défi budgétaire actuel est d'abord et avant tout un problème de dépenses, et la solution passe par une discipline sur les dépenses liées aux programmes, un examen systématique des missions de l'État, y compris les dépenses dans les sphères provinciales, et des réformes favorisant l'investissement, l'entrepreneuriat et la productivité.

Je vous donne maintenant quelques données pour démontrer un peu l'ampleur du problème.

Le déficit annoncé pour cette année est de 78,3 milliards de dollars. Il s'agit d'une augmentation de 30 milliards de dollars par rapport à l'année précédente. De plus, le montant du service de la dette s'élève présentement à 55,6 milliards de dollars et, selon les projections, il augmentera à 76,1 milliards de dollars d'ici 2030. Autrement dit, la marge de manœuvre budgétaire du gouvernement fédéral diminue à vue d'œil.

Une note économique récente de l'Institut économique de Montréal, préparée par l'économiste Trevor Tombe, rappelle une réalité simple: même sans de nouvelles initiatives, les dépenses fédérales augmentent plus rapidement que ses revenus. Au cours des prochaines années, les revenus fédéraux devraient augmenter d'environ 3,8 % par année, alors que plusieurs postes de dépenses augmenteront à un rythme plus important. Sans correctifs, on parlera d'un déficit de 117 milliards de dollars d'ici 2035.

Certaines pressions à venir sont déjà connues. On peut penser aux dépenses militaires en défense qui devraient augmenter à 3,5 % du PIB d'ici 2035, ce qui implique une augmentation très rapide. Il en va de même pour les prestations versées aux aînés, qui augmentent rapidement à cause du vieillissement de la population.

Pendant ce temps, il y a des préoccupations budgétaires associées à des programmes fédéraux coûteux qui sont des incursions en territoires provinciaux. On peut penser au Régime canadien de soins dentaires dont le coût prévu est de 13 milliards de dollars sur cinq ans, et de 4,4 milliards de dollars par la suite, ainsi qu'à l'assurance-médicaments fédérale, dont les coûts publics additionnels estimés à terme sont de 13,4 milliards de dollars. L'idée n'est pas de nier les besoins, mais bien d'éviter de multiplier les structures et de financer deux fois la même chose. Bref, il s'agit de respecter les compétences provinciales.

Une révision de l'approche du gouvernement fédéral en ce qui a trait à son pouvoir de dépenser dans les champs de compétence provinciale serait bien avisée, alors que davantage doit être fait pour bien accaparer des champs fédéraux, bref, ses missions premières comme la défense.

Sur ce, je vais conclure simplement en vous disant que si nous voulons préserver les services publics essentiels et la capacité d'agir de l'État, il faut reprendre le contrôle des dépenses, revoir la taille et l'efficacité de l'appareil fédéral et enlever les obstacles à l'investissement et à la productivité.

Merci beaucoup.

**La présidente:** Merci beaucoup, monsieur Dufort.

[Traduction]

Nous allons commencer par M. Kelly, pour six minutes, s'il vous plaît.

**Pat Kelly (Calgary Crowfoot, PCC):** Monsieur Dufort, nous étudions le pouvoir fédéral de dépenser et son utilisation. Il y a eu aujourd'hui une annonce du gouvernement fédéral, qui a trouvé une nouvelle voie et une nouvelle façon d'exercer ses pouvoirs grâce à un soi-disant fonds souverain de 25 milliards de dollars. En général, les fonds souverains proviennent des surplus du gouvernement, et non d'emprunts qui alourdissent le déficit. Avez-vous des commentaires à faire sur cette nouvelle utilisation du pouvoir fédéral de dépenser?

• (1635)

[Français]

**Daniel Dufort:** L'idée générale d'un fonds souverain est de réinvestir des surplus, mais notre gouvernement fédéral accumule les déficits depuis environ 18 ans. Bref, la première condition ne semble pas remplie.

Dans un deuxième temps, ça ressemble à un type de politique économique comme celle qu'on a vue par le passé avec la Banque de l'infrastructure du Canada. Il s'agissait d'une mauvaise politique économique il y a 10 ans et c'est toujours une mauvaise politique économique aujourd'hui.

[Traduction]

L'idée d'un fonds souverain, c'est de réinvestir les surplus. Le gouvernement fédéral enregistre des déficits; cette première condition ne semble donc pas remplie. C'est une situation bien connue; cela ressemble au genre de politique économique que nous avons connue il y a 10 ans sous le gouvernement Trudeau, avec la Banque de l'infrastructure du Canada. C'était une mauvaise politique économique il y a 10 ans sous le premier ministre Trudeau...

**Pat Kelly:** Permettez-moi de vous interrompre. Considérez-vous que la Banque de l'infrastructure du gouvernement fédéral est un échec? Est-ce une affirmation juste?

**Daniel Dufort:** Elle ne semble pas avoir capitalisé les investissements privés d'une manière qui...

**Pat Kelly:** D'accord. Elle n'a pas atteint les objectifs fixés. Elle a absorbé des fonds qui ont été dépensés en salaires et en frais d'administration, sans réaliser de projets. Est-ce une évaluation juste?

**Daniel Dufort:** Il semble que oui.

**Pat Kelly:** Très bien.

Cependant, le nouveau fonds annoncé aujourd'hui a des objectifs semblables, puisqu'il vise à stimuler les investissements dans l'éco-

nomie canadienne. Cela revient à doubler la mise sur une approche qui a échoué. Est-ce une évaluation juste?

**Daniel Dufort:** En général, un fonds souverain sert à investir à l'extérieur de son propre pays.

**Pat Kelly:** Dans le cas d'un véritable fonds souverain, un pays qui a un excédent exporte l'inflation et investit dans d'autres économies pour se prémunir contre les aléas de sa propre économie. Est-ce une fonction habituelle d'un fonds souverain?

**Daniel Dufort:** D'après les détails que nous avons actuellement, il s'agit d'un fonds souverain très particulier qui ressemble davantage à une politique industrielle rebaptisée qu'à ce qui serait typique d'un fonds souverain.

**Pat Kelly:** Toutefois, c'est une politique industrielle infructueuse, comme on l'entend depuis 10 ans.

**Daniel Dufort:** Oui.

**Pat Kelly:** Merci.

Monsieur Giguère, quels enseignements devrions-nous retenir de votre rapport de 2024 intitulé *Accroître la mobilité des revenus grâce à la liberté économique au Québec* et qui pourraient être appliqués au Canada afin d'éclairer la politique budgétaire canadienne?

[Français]

**Gabriel Giguère (analyste principal en politiques publiques, Institut économique de Montréal):** Absolument.

Pas plus tard qu'il y a une semaine, nous avons produit un rapport sur l'entrepreneuriat au Québec qui peut être lié à ça. Essentiellement, nous observons une chute de l'entrepreneuriat au Québec, notamment en raison d'une lourdeur à la fois réglementaire et fiscale. Un exemple concret de ça a été l'augmentation du taux maximal d'imposition par le gouvernement Trudeau.

En septembre 2023, nous avons produit un autre rapport qui venait chiffrer la baisse du nombre d'entrepreneurs découlant de la création de cette tranche d'imposition. Malheureusement, plus de 9 000 personnes ne sont pas devenues des entrepreneurs. Essentiellement, c'est ce que nous voyons.

À plus long terme, soit au cours des 20 dernières années, nous observons une baisse assez importante du nombre d'entrepreneurs, que ce soit des travailleurs autonomes ou encore des entrepreneurs qui ont des employés sous eux. C'est alarmant, parce que c'est une direction qui est bien navrante au Canada aujourd'hui.

[Traduction]

**Pat Kelly:** Merci.

L'un des points exprimés dans votre rapport est que « [d]ans les régions où la liberté économique prévaut, la persistance d'une position dans l'échelle de revenus d'une génération à l'autre est beaucoup moins systématique. » Ce sont vos mots. Ainsi, dans les régions où la liberté économique prévaut, les particuliers sont en mesure de prospérer, et il n'y a pas de disparité de richesse engendrée uniquement par le transfert de richesse d'une génération à l'autre. Cependant, dans le cadre de notre étude précédente, on nous a décrit le véritable fossé au Canada qui sépare ceux qui possèdent des biens immobiliers de ceux qui n'en possèdent pas. On nous a aussi expliqué la concentration de la richesse parmi les groupes qui possédaient des biens immobiliers avant que l'inflation ne s'installe.

Avez-vous une opinion sur les distorsions et les autres répercussions qui pourraient être attribuables aux prix des logements qui ont doublé depuis l'arrivée au pouvoir de ce gouvernement?

• (1640)

[Français]

**Gabriel Giguère:** Il est sûr qu'il y a un impact sur l'enrichissement. Maintenant, il faut voir quelles en sont les causes. Il faut régler ce problème, vous avez raison de le mentionner.

Il y a certes une augmentation rapide de ces coûts, mais il y a aussi une lourdeur réglementaire, notamment au niveau municipal. Les délais sont par exemple très longs pour recevoir des permis de construction. Il y a aussi des décisions administratives qui sont prises. Dans certaines municipalités, il y a parfois un manque de compréhension de la chaîne de déplacement dans la construction de logements. Même si ce sont des logements à 500 000 \$, 600 000 \$ ou 700 000 \$, il y a une chaîne de déplacement. Celle-ci permet de rendre également disponibles des logements abordables pour l'ensemble des Canadiens et des Canadiennes. Comprendre cette mécanique permet d'avancer avec de bonnes politiques publiques.

**La présidente:** Merci, monsieur Giguère. Nous devons terminer ici.

Je passe la parole à M. Leitão pour six minutes.

**Carlos Leitão (Marc-Aurèle-Fortin, Lib.):** Merci beaucoup, madame la présidente.

Mesdames et messieurs, bonjour. Je vous remercie d'être des nôtres.

Messieurs Dufort et Giguère, vous ne serez pas surpris que je ne sois pas d'accord sur beaucoup de choses que vous avez mentionnées.

En ce qui concerne le Fonds pour un Canada fort, le premier fonds souverain national du Canada, qui a été annoncé ce matin, beaucoup plus de détails seront fournis demain lors de la mise à jour économique.

Toutefois, j'aimerais éclaircir un peu quelque chose. Vous avez comparé ce fonds à la Banque de l'infrastructure du Canada, ou BIC, mais ce n'est pas la même chose. Je suis d'accord avec vous pour dire que ça a pris un peu de temps avant que la BIC atteigne sa vitesse de croisière, mais depuis quelques années, elle fonctionne efficacement. En fin de compte, elle fonctionne comme une banque de développement, comme la Banque interaméricaine de développement ou la Banque européenne pour la reconstruction et le développement. Elle est donc un prêteur à long terme, et, généralement, les taux d'intérêt exigés par ce type de banque sont plus bas que ceux du marché, puisque le marché ne financerait pas des projets d'infrastructure sur de si longs termes.

Depuis deux ou trois ans, je pense que la BIC a énormément changé de modèle. Le fonds annoncé ce matin est un fonds souverain, mais il va fonctionner comme un fonds d'investissement institutionnel. Il va prendre des actions et sera propriétaire, en partie, des projets mis en place par le Bureau des grands projets. Il fournira du financement à long terme, mais comme propriétaire. C'est un modèle différent. Puisqu'il est géré indépendamment du gouvernement, le fonds pourra générer un rendement supérieur au coût de sa mise en place. Ce sont deux modèles différents.

Monsieur Dufort, vous avez dit plusieurs fois que, tout ça, c'étaient des exemples de politiques industrielles. Ce n'est pas d'au-

jourd'hui que l'Institut économique de Montréal n'est pas très favorable à ces questions de politique industrielle. Diriez-vous que, surtout au Québec, il y a un vaste consensus sur la capacité de l'État d'intervenir et donc de mettre en place des politiques industrielles?

**Daniel Dufort:** Il y a certainement tout un éventail historique d'exemples de dirigisme économique au Québec. Je crois que les Québécois vont être très sensibles aux nombreux échecs récents qui leur ont coûté très cher, notamment dans la filière batterie. C'est ce type de politique industrielle qu'on trouve particulièrement risqué et mal avisé. Ça ne remplace pas une économie plus compétitive qui repose sur une réglementation prévisible et un taux de taxation plus bas.

• (1645)

**Carlos Leitão:** Pour ma part, pour faire un parallèle avec le fonds qui a été annoncé aujourd'hui, j'aurais plutôt choisi l'exemple de la Caisse de dépôt et placement du Québec, mais ça, ce sera pour une autre discussion.

[Traduction]

Madame Robson, merci de comparaître devant nous.

Vous avez mentionné quelques éléments que j'ai trouvés fort intéressants. L'un d'entre eux est que les recettes totales des provinces dépassent les recettes totales du gouvernement fédéral, alors que ce dernier génère plus de recettes tirées de l'impôt sur le revenu que les provinces.

Quelles conclusions en tirez-vous? Qu'est-ce que cela signifie? Devrions-nous nous en inquiéter? Quel est le problème, si c'en est un?

**Jennifer Robson:** Je vais donner quelques chiffres pour illustrer cette affirmation: les recettes fédérales, toutes sources confondues, s'élèvent à environ 500 milliards de dollars; les dépenses fédérales sont d'environ 561 milliards de dollars; et les recettes provinciales, toutes sources confondues, sont d'environ 688 milliards de dollars.

Il est important, alors que le Comité poursuit cette étude, de garder à l'esprit — je pense que c'était implicite dans la motion qui a lancé cette conversation — qu'il y a lieu de s'inquiéter de l'équilibre budgétaire au sein de la fédération. J'invite le Comité à tenir compte de toutes les sources de revenus et à reconnaître que, parfois, sur la scène politique canadienne, nous avons tendance à penser que, si un enjeu est suffisamment important, le gouvernement fédéral doit en devenir responsable et doit donc être celui qui délie les cordons de sa bourse.

À vrai dire, les provinces ont également une bonne capacité budgétaire. En transférant la capacité budgétaire du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux, nous ne parviendrions pas nécessairement à un meilleur équilibre.

Il faut adopter une perspective plus large. Nous avons tendance à accorder beaucoup d'importance à l'impôt sur le revenu comme principale source de revenus au Canada, mais le portrait est beaucoup plus large.

**La présidente:** Merci, monsieur Leitão. Votre temps est écoulé.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour six minutes.

**Jean-Denis Garon (Mirabel, BQ):** Merci, madame la présidente.

Je souhaite la bienvenue à l'ensemble des témoins et je les remercie d'être avec nous aujourd'hui.

On néglige toujours les témoins qui sont à distance, alors je vais commencer par vous, professeure Schirle.

Vous avez parlé du fait que, parfois, le pouvoir fédéral de dépenser pouvait venir corriger certaines imperfections du marché, comme l'asymétrie de l'information. Récemment, le gouvernement du Canada a mis en place son programme national de soins dentaires. À ce moment-là, le Québec avait déjà son propre système et ses propres systèmes informatiques, notamment pour les enfants qui pouvaient aller obtenir des soins directement. Le gouvernement fédéral a décidé d'envoyer des chèques directement aux gens, entre autres pour des raisons de visibilité, alors que Québec aurait pu fournir le service directement.

Expliquez-moi quelle imperfection du marché le gouvernement fédéral a réglée au Québec dans ce cas-là.

[Traduction]

**Tammy Schirle:** Je vous remercie de la question, qui est excel-lente.

Les soins dentaires en général étaient affaiblis par une défaillance du marché...

[Français]

**Jean-Denis Garon:** Je vous demande au Québec, madame Schirle. Est-ce que le gouvernement fédéral a réglé une imperfection du marché au Québec en venant faire ça au lieu du gouvernement du Québec, qui a déjà un système?

[Traduction]

**Tammy Schirle:** Je ne connais pas aussi bien le programme québécois. J'ai l'impression que le Québec s'attaque à une défaillance du marché, en ce sens que les marchés de l'assurance, bien souvent, ne parviennent pas à offrir de biens à bon prix à une vaste tranche de la population. Avant de faire d'autres commentaires à ce sujet, il faudrait que je vérifie de plus près si quelque chose faisait défaut dans le régime québécois.

[Français]

**Jean-Denis Garon:** Vous voyez, madame la présidente, c'est ça, l'enjeu. Il y a un système au Québec. L'imperfection du marché est déjà réglée au Québec. Dans le reste du Canada, on ne connaît pas le système du Québec.

On a des gens hautement compétents, comme vous, madame Schirle. D'ailleurs, j'ai lu certains de vos articles, que voulez-vous, la vie est ainsi faite. Or, là, on arrive et on dit qu'on devra peut-être regarder ce qui se passe au Québec, alors que le fédéral a imposé un système au Québec.

Par exemple, dans les années 1990, le gouvernement libéral a fusionné le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux, puis les a réduits drastiquement, ce qui a fait qu'au Québec, on n'a pas pu faire de virage ambulatoire. Je vais vous lire ce qu'a dit M. Marcel Massé, qui était à l'époque président du Conseil du Trésor du Canada, à propos du premier ministre du Québec: « Quand Bouchard va devoir couper, nous à Ottawa, nous pourrions démontrer que nous avons les moyens de préserver l'avenir des programmes sociaux. »

Bref, ouvertement, le gouvernement fédéral a coupé les vivres au système de santé du Québec pour pouvoir venir faire de la politique

avec la santé des gens. Expliquez-moi quelle imperfection du marché, à ce moment-là, les libéraux ont réglée.

• (1650)

[Traduction]

**Tammy Schirle:** Il faudrait que je leur pose la question. C'est vraiment tout ce que je peux répondre à votre question. Je suis désolée.

[Français]

**Jean-Denis Garon:** Pour ma part, mon doctorat en économie me dit qu'ils n'ont réglé aucune imperfection du marché.

Madame la professeure Robson, lorsque le gouvernement fédéral verse de l'argent à certaines conditions dans un champ de compétence dans lequel il ne peut pas légiférer en vertu des articles 91 et 92 de la Constitution, on se ramasse avec un système de santé dont une partie de l'argent vient de Québec et le reste d'Ottawa.

Le fédéral impose des conditions, mais les gens qui vont chercher des soins ne voient que le drapeau du Québec et le logo du gouvernement du Québec. Or, quand le système de santé fonctionne mal, quand les gens ont de la difficulté à avoir des services, est-ce que vous pensez que le citoyen moyen connaît le système de transfert et qu'il est capable, le jour d'une élection provinciale ou fédérale, de punir le bon gouvernement pour un service mal rendu?

**Jennifer Robson:** Je vous remercie de votre question. Je vais répondre en anglais, cependant, pour être plus précise.

[Traduction]

En ce qui concerne le transfert en matière de santé, je dois dire que je n'étudie pas l'opinion publique canadienne. Je ne peux donc pas me prononcer sur la perception de l'électeur moyen par rapport aux champs de compétences dans les diverses enveloppes de dépenses. Si la question vous intéresse, je vous invite à jeter un coup d'œil à certaines études qu'ont menées mes collègues de la Chaire en fiscalité et en finances publiques au Québec. Ils ont fait des travaux très intéressants sur la compréhension de la population par rapport aux impôts, aux transferts et aux champs de compétence. Je ne suis pas en mesure de citer leurs travaux.

Pour revenir au Transfert canadien en matière de santé en particulier — le principal transfert en matière de santé publique au pays —, je souligne qu'il s'agit d'un exemple intéressant pour ses conditions. Bien qu'il soit assorti de conditions, le processus par lequel le gouvernement fédéral retient les fonds en cas de violation présumée de la Loi canadienne sur la santé est très rigoureux. À vrai dire, c'est un bon modèle de coopération fédérale-provinciale dans un domaine de...

[Français]

**Jean-Denis Garon:** Je vous interromps ici. La réponse, c'est que le Québécois moyen n'a aucune espèce d'idée de quel gouvernement punir, et que ça crée un problème démocratique.

Vous connaissez probablement les autres fédérations dans le monde. Pouvez-vous me nommer une seule fédération sur Terre où il existe un tel pouvoir fédéral de dépenser qui n'est encadré d'aucune façon, ni par la Constitution ni par quelque mesure législative que ce soit?

Je vous pose la question à vous, ou à Mme la professeure Schirle ou quelqu'un d'autre dans la salle.

[Traduction]

**Jennifer Robson:** Je préférerais réfléchir à la question après la réunion pour transmettre au Comité une réponse plus détaillée. Si on pense, par exemple, au gouvernement central des États-Unis, on voit que son pouvoir fédéral de dépenser lui permet de donner des directives aux États avec passablement de force et de puissance dans un certain nombre de domaines de législation.

[Français]

**Jean-Denis Garon:** Les États-Unis sont un exemple que nous aimons beaucoup suivre, ici.

Juste avant de me lancer en politique, j'avais parlé à mon ami Robin Boadway, que vous connaissez, à l'Université Queen's. Je lui ai dit que ça m'inquiétait qu'un jour, bientôt, il y ait de nouveaux programmes basés sur le pouvoir fédéral de dépenser. M. Boadway m'a dit de ne pas m'inquiéter, parce que le dernier grand programme basé sur le pouvoir fédéral de dépenser qu'on a eu, c'était le Transfert canadien en matière de santé, et qu'il n'y en aurait probablement plus d'autres.

Depuis ce temps, nous avons eu les soins dentaires. Je peux en nommer...

**La présidente:** Merci, monsieur Garon.

**Jean-Denis Garon:** Je vais continuer tantôt.

[Traduction]

**La présidente:** La parole est maintenant à M. Hallan, qui dispose de cinq minutes.

**Jasraj Hallan:** Merci, madame la présidente.

Monsieur Dufort, comme vous le savez, le premier ministre a annoncé aujourd'hui ce qu'il appelle un fonds souverain. Le gouvernement dit qu'il fournira 25 milliards de dollars sur trois ans. Le seul pépin, c'est que le gouvernement fédéral ne peut pas toucher de redevances comme le font les provinces, sauf sur les terres situées au-dessus du 60<sup>e</sup> parallèle ou sur les terres de la Couronne fédérale. Je ne pense pas que le gouvernement fédéral pourrait toucher 25 milliards de dollars en redevances, ce qui signifie que cette somme sera probablement financée par la dette et que, au bout du compte, les contribuables paieront la facture.

Pensez-vous qu'il s'agit d'une initiative judicieuse sur le plan financier?

**Daniel Dufort:** Cette initiative s'apparente à une politique économique industrielle qui consiste à imposer des taxes et à dépenser. Très franchement, je ne crois pas qu'elle portera ses fruits.

**Jasraj Hallan:** Très juste. Pouvez-vous entrer dans les détails? Pourquoi ne portera-t-elle pas ses fruits?

**Daniel Dufort:** D'après les renseignements qui ont été rendus publics jusqu'à présent, le gouvernement choisirait les catégories dans lesquelles ce fonds investirait.

[Français]

C'est analogue à ce que la France avait fait dans le cadre du plan Monnet. Donc, c'est du dirigisme économique.

[Traduction]

Par le passé, nous avons vu toutes sortes de tentatives ratées pour diriger l'économie dans une direction ou une autre, au lieu de laisser les entrepreneurs investir leur argent dans des projets qu'ils jugent adéquats.

• (1655)

**Jasraj Hallan:** Pour renchérir sur votre réponse, je dirai que nous, les conservateurs, croyons que l'entreprise privée devrait mener cette initiative. Appuyez-vous notre position?

**Daniel Dufort:** Je crois en un système imposant des impôts moins élevés et en une réglementation moins stricte qui permettrait aux acteurs d'investir leur argent.

**Jasraj Hallan:** J'aime ce que j'entends

Le gouvernement a créé d'autres structures bureaucratiques. On a discuté de la Banque de l'infrastructure. Le gouvernement a échoué lamentablement avec le Fonds de croissance du Canada, et il a fait de la CDEV sa propre société d'État, simplement pour investir au Canada. Selon vous, pourquoi devait-il créer une autre société d'État pour investir des fonds publics au Canada?

**Daniel Dufort:** Dans les divers secteurs de l'économie où notre réglementation étouffe l'investissement privé ou l'investissement étranger, c'est le genre de réglementation que nous devrions éliminer pour...

**Jasraj Hallan:** Mettriez-vous dans cette catégorie de politiques le projet de loi C-69, le projet de loi C-48 et la taxe sur le carbone pour l'industrie?

**Daniel Dufort:** Le projet de loi C-69 fait sans contredit partie du problème.

Je suis moins au courant des enjeux soulevés par l'autre projet de loi que vous avez mentionné, mais l'approche adoptée — c'est-à-dire le contournement du cadre réglementaire pour certains projets plutôt qu'une réglementation claire...

**Jasraj Hallan:** Autrement dit, diriez-vous que le gouvernement est trop impliqué dans le choix des gagnants et des perdants?

**Daniel Dufort:** Absolument.

**Jasraj Hallan:** D'accord. C'est tout à fait juste.

La Norvège et l'Arabie saoudite ont des fonds souverains, comme on le sait, mais elles se servent de surplus et de redevances pour les capitaliser. Elles investissent ensuite partout dans le monde.

On sait que l'OIRPC et les fonds de pension canadiens Maple Leaf font de même. Quels risques y a-t-il à ce qu'un fonds capitalisé avec des fonds empruntés n'investisse qu'au Canada?

**Daniel Dufort:** Effectivement, la Norvège investit à l'étranger pour prévenir l'inflation. Je ne suis pas certain que ce genre de profil de risque s'appliquerait au Canada, mais il est certain que la gestion active de ces fonds expose les Canadiens aux profils de risque des investissements susmentionnés. Il serait probablement plus approprié d'investir dans des fonds indiciaires ou des produits de ce genre.

**Jasraj Hallan:** Le fonds souverain de la Norvège n'investit pas en Norvège. Étant donné la structure que les libéraux ont donnée à notre fonds, le Canada n'investirait qu'au Canada. Cette structure serait-elle inflationniste? L'inflation aurait-elle une incidence négative sur le fonds souverain?

**Daniel Dufort:** Il faudrait prendre de nombreux facteurs en considération, mais le principal problème, c'est qu'il s'agirait plutôt d'une politique industrielle — une politique économique qui n'a pas fonctionné par le passé et qui est susceptible d'être encore une fois vouée à l'échec.

**Jasraj Hallan:** Effectivement. Puis, pour conclure sur ce que nous appelons le « fonds souverain de la dette », vaut-il la peine que les contribuables canadiens s'endettent afin que le gouvernement puisse investir au Canada?

**La présidente:** Il ne reste que trois secondes.

**Daniel Dufort:** Il faudrait certainement renseigner la population sur la nature du fonds...

[Français]

**La présidente:** Monsieur Dufort, je dois vous interrompre parce que le temps de parole de M. Hallan est écoulé.

[Traduction]

Nous poursuivons avec M. Sawatzky pendant cinq minutes.

**Jake Sawatzky (New Westminster—Burnaby—Maillardville, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Merci, madame Schirle, de votre déclaration préliminaire. Vous avez mentionné l'importance de l'apprentissage et de la garde des jeunes enfants pour l'économie. Je me demandais si vous pouviez nous en dire plus sur certains points.

Tout d'abord, quel est le rendement du capital investi lorsque nous investissons dans des programmes d'apprentissage et de garde des jeunes enfants?

**Tammy Schirle:** Plusieurs articles ont été écrits à ce sujet et présentent de nombreuses statistiques à prendre en considération, mais je vais me référer à un article récent de Michael Baker, Jonathan Gruber et Kevin Milligan. Ils se sont penchés sur les femmes dont les enfants sont nés lorsque le Québec a mis en place son programme élargi de garderies abordables.

Au cours de leur vie, elles gagnent des salaires plus élevés et occupent de meilleurs emplois. Cet effet dure beaucoup plus longtemps que la période où l'enfant est en très jeune âge. Les chercheurs ont constaté que le rendement financier se situe entre 75 et 117 % des dépenses initiales.

• (1700)

**Jake Sawatzky:** C'est vraiment considérable. En quoi l'investissement dans les services de garde permet-il aux mères de retourner sur le marché du travail? Quel est l'effet de la mesure?

**Tammy Schirle:** Le facteur clé est la certitude d'avoir accès à des soins de grande qualité.

Les chercheurs ont observé des données récentes et ont constaté qu'environ 90 % des mères veulent trouver des services de garde abordables et de bonne qualité pour leurs enfants. Or, un plus grand nombre d'entre elles restent à la maison pour s'en occuper parce qu'elles ne trouvent pas ce qu'elles cherchent.

Si on améliore les premières années de vie d'un enfant en offrant des possibilités à sa mère, cette dernière pourra bâtir une bien meilleure carrière. Elle peut notamment la planifier grâce à l'éducation dans laquelle elle pourrait investir au préalable.

**Jake Sawatzky:** Y a-t-il des secteurs qui en tirent des avantages particuliers?

**Tammy Schirle:** Il faudrait que je vous réponde ultérieurement pour vous donner des détails, mais on peut certainement s'attendre à ce que ce soit bénéfique dans les secteurs où les compétences se développent rapidement. Par exemple, un travailleur des domaines des TI et de l'intelligence artificielle qui revient sur le marché du travail après l'avoir quitté quelques années auparavant se retrouve avec des

compétences qui sont presque obsolètes. Voilà les secteurs où les mères tirent manifestement le plus parti de services de garde abordables.

**Jake Sawatzky:** C'est très intéressant.

Comment le programme de garderies à 10 \$ par jour a-t-il été mis en œuvre? À votre avis, pourrait-il se poursuivre? Pourrait-il être amélioré?

**Tammy Schirle:** Les coûts des services de garde ont grandement chuté. Vous pouvez consulter les indices de prix, qui sont très simples à comprendre. Par contre, la demande augmente, ce qui entraîne une demande pour des soins de grande qualité. Il faut vraiment surveiller cette qualité et garantir que plus de places en garderies sont offertes.

**Jake Sawatzky:** L'accès aux programmes d'apprentissage précoce améliore-t-il la situation économique à long terme des enfants qui y ont accès?

**Tammy Schirle:** Pour bien des enfants, l'effet est nul: ils recevaient déjà de bons soins auparavant, et ils continuent à en recevoir. Cependant, de nombreux enfants tirent parti de cet apprentissage précoce, qui se transforme en investissement qui les accompagne tout au long de leurs études et qui se répercute sur leurs salaires plus tard dans la vie.

**Jake Sawatzky:** Merci.

Avez-vous des recommandations stratégiques à faire à ce sujet?

**Tammy Schirle:** L'élément le plus important auquel il faut prêter attention, c'est la main-d'œuvre qui offre des soins. Assurez-vous que des candidats très qualifiés convoitent ces emplois dans un marché du travail qui ne semble pas concurrentiel sans interventions externes.

**Jake Sawatzky:** Dans le même ordre d'idées, le programme national d'alimentation en milieu scolaire fait couler beaucoup d'encre et offre des aliments aux écoliers qui viennent de ménages n'ayant pas les moyens de s'en payer. Je me demande si vous pourriez nous en parler. L'avez-vous abordé dans le cadre de vos recherches?

**Tammy Schirle:** Je ne peux pas dire que j'ai abordé ce programme dans mes recherches. Je pense qu'il est important, mais c'est mon point de vue personnel.

**Jake Sawatzky:** Merci beaucoup. Je vous en suis reconnaissant.

Madame Robson, vous avez manqué de temps pendant votre déclaration préliminaire. Y a-t-il autre chose que vous aimeriez mentionner?

**Jennifer Robson:** Merci beaucoup. Je vous remercie de m'en donner l'occasion.

Je conclurais en demandant au Comité, dans le cadre de cette étude, de se concentrer sur les possibilités de renforcer la bonne entente intergouvernementale au sein de la fédération, plutôt que d'attiser les doléances et les frictions régionales.

**Jake Sawatzky:** Dans le même ordre d'idées, le Canada continue de prioriser les budgets responsables en réduisant les cibles à moyen terme du ratio de la dette au PIB, tout en faisant des investissements ciblés dans la réduction des coûts, la productivité et la croissance économique. Dans quelle mesure croyez-vous que l'approche budgétaire actuelle du Canada atteint un juste équilibre entre la nécessité de débloquer des dépenses ciblées à l'échelon fédéral et le maintien d'une cible budgétaire crédible — avec notamment la baisse du ratio de la dette au PIB?

**La présidente:** Je suis désolée, monsieur Sawatzky, mais votre temps est écoulé. Un autre membre posera peut-être une question semblable, et nous entendrons la réponse.

[Français]

Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes et demie.

**Jean-Denis Garon:** Merci, madame la présidente.

Je continue avec vous, professeure Schirle. Nous étions sur une bonne lancée. J'avais beaucoup de plaisir.

Le Québec a l'une des meilleures couvertures d'assurance-médicaments au Canada, publique et privée. Au Québec, tout le monde est couvert, sans exception.

Lorsque le gouvernement fédéral décide d'avoir son propre régime d'assurance-médicaments plutôt que de transférer de l'argent à Québec pour bonifier le sien et que les personnes âgées doivent aller sur le portail de l'Agence du revenu du Canada pour se faire rembourser leurs médicaments plutôt que de les avoir tout de suite gratuitement à la pharmacie, expliquez-moi quelle imperfection de marché ça solutionne.

[Traduction]

**Tammy Schirle:** Je ne pense pas que ce programme soit en place partout au Canada, mais c'est une occasion pour le reste du Canada de s'inspirer du Québec.

• (1705)

[Français]

**Jean-Denis Garon:** Je vous parle du Québec, madame Schirle. Le Bloc québécois vous parle du Québec. Nous avons ce programme. La réponse, c'est qu'il n'y a aucune imperfection de marché.

Le Québec a un système de centres de la petite enfance. Depuis les années 1990, nous avons des services de garde pour la petite enfance. Évidemment, il y a plein d'avantages à ça. D'ailleurs, vous avez cité un document dans lequel il y avait des erreurs, où on disait que ça augmentait aussi le taux de criminalité chez les enfants. Ce n'était pas le bon document universitaire à citer. Il y a tout de même des avantages.

Le Québec a une aussi grande couverture de services de garde, et Ottawa verse un transfert à Québec comprenant des conditions pour un service qu'il a lui-même créé. Expliquez-moi quelle imperfection de marché ça règle au Québec.

[Traduction]

**Tammy Schirle:** Il faudrait que j'étudie plus en détail le régime québécois pour donner une réponse adéquate.

[Français]

**Jean-Denis Garon:** La réponse, c'est qu'il n'y a aucune imperfection de marché.

Le gouvernement du Québec gère lui-même ses écoles préscolaires, primaires et secondaires. Québec a l'infrastructure, et ce sont les employés du gouvernement québécois qui sont sur le terrain, et le gouvernement du Québec veut s'impliquer dans l'alimentation scolaire, qui a plein d'avantages.

Plutôt que de transférer de l'argent à Québec pour lui permettre de mieux nourrir ses enfants le plus rapidement possible, en quoi des transferts qui sont conditionnels, qui sont assortis de conditions

d'Ottawa, représentent un avantage? Expliquez-moi en quoi cette procédure fondée sur le pouvoir de dépenser solutionne une imperfection de marché.

[Traduction]

**La présidente:** Nous allons poursuivre avec M. McLean, qui dispose de cinq minutes.

**Greg McLean (Calgary-Centre, PCC):** Je vais d'abord poser des questions à M. Dufort.

J'aimerais vous entretenir de la discipline des marchés financiers. Les deux ordres de gouvernement — les provinces et le gouvernement fédéral — comme Mme Robson l'a souligné, dépensent beaucoup d'argent. En fait, les provinces dépensent davantage. Elles perçoivent plus d'argent et en dépensent plus, mais la dette du gouvernement fédéral est plus élevée que celle de toutes les provinces confondues. C'est en partie en raison de la discipline des provinces, car les provinces verraient leur cote de crédit révisée à la baisse assez rapidement si, comme le gouvernement fédéral, elles dépenseraient trop.

Avez-vous quelque chose à dire à ce sujet?

[Français]

**Gabriel Giguère:** Vous avez raison de mentionner que le fédéral s'endette année après année. C'est vrai. Je tiens également à dire qu'on a vu une augmentation quand même importante du déficit, notamment sous le gouvernement de Justin Trudeau, jusqu'à celui de M. Carney. C'est un peu malheureux, parce qu'il va y avoir une augmentation de la dette assez importante d'ici 2030, selon les projections réalisées pas plus tard que le mois dernier par l'économiste Trevor Tombe. Alors, on se dirige vers une situation où on s'endette toujours davantage, et ça devient très problématique au Canada.

[Traduction]

**Greg McLean:** Je veux comparer les provinces et le gouvernement fédéral.

L'une des grandes différences entre les deux échelons, bien entendu, c'est que le gouvernement fédéral est responsable de la politique monétaire. Il a donc accès à une banque auprès de laquelle il peut emprunter des fonds de son propre chef. L'assouplissement quantitatif signifie que, lorsque le gouvernement fédéral ne répond pas aux besoins des marchés financiers en émettant des titres de créance, il inscrit cette dette au bilan de la Banque du Canada. En ce sens, il dispose d'un outil que les gouvernements provinciaux n'ont pas et qui permet à quelqu'un d'investir dans une dette dont la valeur est erronée sur le marché.

Est-ce une bonne façon pour les provinces de réduire...? Eh bien, le fait est que l'intervention de la Banque du Canada fait gonfler les avoirs des salariés de tout le Canada.

[Français]

**Gabriel Giguère:** C'est une excellente question. On voit que c'est problématique, parce que le déficit continue d'augmenter.

Pour ce qui est de la relation avec la Banque du Canada, je vais faire attention à ce que je vais dire, mais c'est un commentaire pertinent. En ce qui concerne la relation et les différences entre le fédéral et le provincial, je me garderai de m'aventurer sur la question de l'effet de la banque centrale, mais une chose est sûre: on voit que la tendance est à la hausse en matière de déficit, et donc en matière d'endettement pour les futurs Canadiens et Canadiennes.

[Traduction]

**Greg McLean:** Je vais revenir au fonds de 25 milliards de dollars que le gouvernement propose de constituer, qui est peut-être ou non un écran de fumée, parce qu'il s'agit d'un outil de plus pour les dépenses gouvernementales.

Pouvez-vous nous dire si vous investiriez votre argent dans un fonds géré par le gouvernement à l'heure actuelle, étant donné qu'il semble incapable d'investir dans quoi que ce soit?

• (1710)

**Daniel Dufort:** Un des députés libéraux a fait valoir que ce nouveau fonds était peut-être analogue à la Caisse de dépôt. Je pense plutôt qu'il se rapproche d'Investissement Québec en raison de sa perméabilité à l'influence politique. Si vous examiniez les rendements de la Caisse de dépôt, vous verriez que vous feriez sûrement mieux de placer votre argent dans un fonds négocié en bourse.

**Greg McLean:** Y a-t-il beaucoup de fonds dans lesquels les Canadiens peuvent placer leur argent en ce moment et qui investissent dans l'économie canadienne?

[Français]

**Gabriel Giguère:** Absolument.

Si vous me le permettez, je vais revenir rapidement sur la question du fonds, qui me semble fort pertinente. La dynamique de ce fonds souverain suit le projet de loi C-15, c'est-à-dire qu'on vient centraliser le pouvoir d'approuver certains projets qui ne fonctionnaient pas avec le projet de loi C-69. Maintenant, on veut créer un fonds...

[Traduction]

**Greg McLean:** Je poursuis.

La Banque de l'infrastructure du Canada a été créée pour investir dans les infrastructures au Canada. Dans les faits, il fallait de nombreux fonds d'infrastructure pour rendre cet argent accessible aux Canadiens. Au bout du compte, il a fallu modifier le mandat de la Banque pour débloquer des fonds. Est-ce que c'est un gaspillage de ressources au pays?

[Français]

**Gabriel Giguère:** Je considère que ce n'est pas une bonne approche, effectivement.

[Traduction]

**Greg McLean:** Merci beaucoup.

Si nous avons eu ces fonds d'infrastructure, est-ce qu'on aurait construit des pipelines et d'autres infrastructures au Canada?

[Français]

**Gabriel Giguère:** Absolument. Le problème, ici, c'est que le projet de loi C-69 est essentiellement contre les pipelines.

On veut créer un fonds, parce que...

[Traduction]

**Greg McLean:** Le problème n'est pas le fait que nous ayons ces fonds. Le problème, c'est que nous n'avons pas la capacité de construire.

[Français]

**Gabriel Giguère:** Absolument. Le problème, c'est qu'on veut créer un fonds, plutôt que de changer la réglementation déficitaire actuelle.

[Traduction]

**Greg McLean:** Merci beaucoup.

**La présidente:** Votre temps est écoulé, monsieur McLean.

Nous allons passer à M. Turnbull, qui dispose de cinq minutes. Allez-y.

**Ryan Turnbull:** D'accord. C'est très bien.

Mon temps est limité, mais je tiens à rectifier les faits. La Banque de l'infrastructure du Canada a financé 108 projets. Un total de 18,1 milliards de dollars a été investi. Le coût total en capital est de 54,6 milliards de dollars, soit environ trois fois l'investissement public. On s'attend à ce que 315 000 emplois soient créés et à une incidence de 2,3 milliards de dollars sur le PIB chaque année. La Banque a également financé plus de 100 autobus électriques dans ma région, ce que nous n'aurions pas eu autrement. Ses prêts à long terme à de très bons taux ont aidé notre région à électrifier le parc d'autobus dans toute la région. Je pense que c'est un progrès.

Le Fonds de croissance du Canada a financé 20 investissements majeurs, qui ont coûté 5,14 milliards de dollars, et 170 autres sont en cours. Il y a 50 possibilités actives. Je suis particulièrement fier du nouveau projet nucléaire de Darlington, un investissement de 2 milliards de dollars qui créera 21 700 emplois, ajoutera 38,5 milliards de dollars au PIB et fournira de l'énergie propre à 1,2 million de foyers.

Je reconnais que les deux collègues de ce côté-ci ne croient pas à l'intervention du gouvernement, à la finance mixte ou à l'intervention du gouvernement dans l'économie pour stimuler la croissance, bâtir une économie plus résiliente et durable, etc. Ce n'est pas quelque chose en quoi vous croyez. Je comprends que vous appiez cela une politique industrielle, ou peu importe le terme que vous voulez utiliser, mais pour moi, ces mesures entraînent des changements et ont une incidence dans ma collectivité, et j'en suis très fier. Je vais en rester là.

Je ne vais pas vous poser de question, parce que je connais déjà votre position.

Madame Schirle, j'aimerais vous poser une question. J'ai trouvé votre présentation très intéressante, tout comme les trois questions que vous avez utilisées pour évaluer les dépenses du gouvernement: y a-t-il un échec du marché? Les dépenses réduisent-elles les frictions? Quelle est l'ampleur des avantages pour les Canadiens? J'espère les avoir bien résumées.

J'aimerais vous poser une question au sujet du Fonds pour accélérer la construction de logements, qui est un exemple intéressant. Il n'y a pas de compétence claire en matière de logement. Le gouvernement fédéral s'est retiré du dossier. Il a transféré des responsabilités en matière de logement pendant un certain nombre d'années, puis, en 2015, nous y sommes revenus parce que, à mon avis, il y avait clairement un échec du marché. Il n'y avait pas assez d'investissements. On ne construisait pas suffisamment de logements hors marché pour répondre aux besoins de la population. Il y a toutes sortes de façons d'analyser cette défaillance du marché. En gros, cet écart n'a pas pu être comblé sans une intervention importante du gouvernement. Le Fonds pour accélérer la construction de logements a été versé directement aux municipalités, qui cherchaient des moyens d'accélérer les approbations, mais les fonds nécessaires ont été injectés pour stimuler cette activité.

Pouvez-vous nous dire si cela répond aux critères que vous avez mentionnés plus tôt?

• (1715)

**Tammy Schirle:** J'aurais tendance à faire une pause et à demander pourquoi la province n'est pas celle qui s'occupe le plus de l'administration avec les municipalités. L'un des plus grands problèmes, c'est le zonage au niveau municipal; il est difficile de faire avancer les choses. C'est là que réside le défi.

J'essaierais plutôt de savoir s'il existe de meilleurs mécanismes pour travailler avec les provinces à cet égard.

**Ryan Turnbull:** Cela ne répond donc pas à vos trois critères. Est-ce bien ce que vous dites?

**Tammy Schirle:** Pas nécessairement, non. Il faudrait que j'y réfléchisse davantage.

**Ryan Turnbull:** D'accord. C'est intéressant.

Qu'en est-il de la récente entente avec le gouvernement de l'Ontario, dans le cadre de laquelle nous avons accepté un rabais de 13 % sur l'achat de nouvelles maisons, ainsi qu'une réduction des droits d'aménagement de 50 %? Diriez-vous qu'il s'agit d'un modèle, étant donné que le gouvernement de l'Ontario a signé cette entente?

Cela réduira d'environ 200 000 \$ le prix d'achat d'une nouvelle maison. Diriez-vous que c'est un progrès? Est-ce qu'une telle mesure répond aux trois critères que vous avez évoqués plus tôt?

**Tammy Schirle:** Cette mesure aide à fixer les prix sur ce marché, ce qui semble être populaire auprès des gens qui analysent nos marchés locaux. Il est évidemment important d'encourager les promoteurs à aller de l'avant avec certains de ces plans, pour réduire les frictions sur le marché et faire bouger un peu d'argent. Oui, c'est tout à fait utile.

**Ryan Turnbull:** C'est très bien. Merci.

Madame Robson, je vais maintenant m'adresser à vous.

**La présidente:** Il ne vous reste que cinq secondes, monsieur Turnbull.

**Ryan Turnbull:** Merci beaucoup.

Mon temps de parole est écoulé.

**La présidente:** Merci, monsieur Turnbull.

Nous passons maintenant à M. Kelly, qui dispose de cinq minutes.

**Pat Kelly:** Non. C'est au tour de Mme Goodridge.

**La présidente:** Allez-y, madame Goodridge.

**Laila Goodridge (Fort McMurray—Cold Lake, PCC):** Merci.

Je remercie tous les témoins de leur présence.

Monsieur Dufort, je n'ai pas aimé que M. Turnbull vous attaque, vous mette des mots dans la bouche et ne vous donne pas l'occasion de répondre. Je vais vous donner l'occasion de le faire maintenant, si vous le souhaitez.

[Français]

**Daniel Dufort:** En fait, lorsqu'on parle de la notion d'interventionnisme économique, ce qu'on voit, et ce que semblait montrer M. Turnbull, c'est son aspect visible. Cependant, l'auteur français Frédéric Bastiat parlait aussi de l'importance de ce qu'on ne voit pas.

Par exemple, on peut penser à tous les projets qui ne voient pas le jour à cause de l'effet d'éviction du secteur privé causé par les dépenses gouvernementales lorsque trop d'argent a été taxé. Ce qu'on ne voit pas non plus, ce sont tous les projets qui ne voient pas le jour à cause de la réglementation et qui n'obtiennent pas un laissez-passer en vertu du projet de loi C-15. Il y a donc plein de projets qui pourraient voir le jour au Canada, mais qu'on ne voit pas et qu'on ne verra jamais, parce qu'il y a trop d'impôt, trop d'interventionnisme et trop de réglementation.

[Traduction]

**Laila Goodridge:** Merci. Je suis la députée de Fort McMurray—Cold Lake, et s'il y a un endroit où il y a de la surréglementation, c'est bien chez nous. Nous voyons clair dans le jeu du gouvernement. Depuis plus de 10 ans, les gouvernements font tout ce qui est en leur pouvoir pour empêcher toute forme d'expansion ou d'exploitation des sables bitumineux. Pendant 10 ans, Justin Trudeau a parlé de nous comme d'un cousin dont il faudrait avoir honte, et il a mis en place tous les règlements nécessaires pour empêcher toute nouvelle dépense dans ce secteur.

Dans ma communauté, je vois des sociétés qui choisissent de s'installer ailleurs dans le monde, parce que nous avons créé un espace dans lequel elles ne veulent pas investir, et nous nous retrouvons donc dans un espace très compliqué. Que recommanderiez-vous au gouvernement fédéral de faire en matière de réglementation?

**Daniel Dufort:** Il devrait cesser de surréglementer l'économie et de proposer de nouveaux programmes qui sortent tout droit d'un rêve technocratique.

**Laila Goodridge:** Merci beaucoup. Je pense que cela résume bien mes sentiments.

Madame Schirle, vous avez beaucoup parlé de la garde d'enfants. Ma question pour vous est la suivante: qu'en est-il de toutes les familles? De nombreux rapports montrent qu'il y a plus de familles sur les listes d'attente aujourd'hui qu'il y a cinq ans. Selon Statistique Canada, les parents attendent de plus en plus longtemps sur ces listes d'attente. La vérificatrice générale de l'Ontario a récemment publié un rapport selon lequel 27 % des places créées ne sont pas comblées.

Quelle incidence cela a-t-il sur l'économie si ces places ne sont pas utilisées à leur pleine capacité et que les familles ne sont pas en mesure d'accéder à ces services?

• (1720)

**Tammy Schirle:** J'aimerais approfondir les détails du rapport auquel vous faites référence. Si vous réduisez les prix, vous allez augmenter la quantité demandée. C'est une pente descendante dans la courbe de la demande. C'est assez simple.

Trouver les bonnes personnes aux bons endroits a toujours été un défi et continuera de l'être. J'aimerais suivre cela au fil du temps.

**Laila Goodridge:** L'un des grands défis, c'est qu'il s'agissait d'un programme de type « Ottawa a toujours raison », créé dans un espace qui fonctionne assez bien pour les gens qui ont un horaire plutôt habituel, du lundi au vendredi, de 8 heures à 17 heures. Cela ne fonctionne pas très bien pour les gens qui travaillent par quarts et qui travaillent de nuit, par exemple. Le programme n'offrait pas vraiment de souplesse dans des provinces comme l'Alberta, la Saskatchewan ou la Colombie-Britannique... Dans l'ensemble du pays, en fait.

De nombreux parents nous disent que l'accès aux services de garde qui leur sont offerts signifie qu'ils acceptent un emploi moins bien rémunéré parce qu'ils ne peuvent pas accepter de quarts de travail de nuit dans le cadre de l'entente sur les services de garde. Plutôt que de considérer qu'il s'agit d'un besoin, on considère qu'il s'agit d'un luxe et que c'est explicitement exclu du programme. Pensez-vous que c'est un échec de la politique?

**Tammy Schirle:** Cette situation a toujours été un échec sur les marchés privés, en fait. Nous n'avons pas encore abordé l'absence de services de garde de qualité sur lesquels les parents qui travaillent par quarts peuvent compter. L'un des membres de ma famille fait ce type de travail. Il est extrêmement difficile de trouver des services de grande qualité dans une fourchette de prix raisonnable. C'est un problème depuis toujours dans le marché privé.

**Laila Goodridge:** Cette situation est largement attribuable aux différents règlements en place. Nous avons une garderie ouverte en tout temps à Fort McMurray. Je tiens à féliciter KPSquared. Les responsables ont dû livrer toutes sortes de...

**La présidente:** Merci, madame Goodridge...

**Laila Goodridge:** ... batailles pour que cela fonctionne.

**La présidente:** Votre temps est écoulé.

Nous allons poursuivre avec M. MacDonald, qui dispose de cinq minutes. Merci.

**Kent MacDonald (Cardigan, Lib.):** Merci, madame la présidente.

Je remercie les témoins d'aujourd'hui.

Madame Robson, je vais revenir à ce que vous avez dit dans votre déclaration préliminaire au sujet du modèle fédéral dans lequel nous nous trouvons. Je représente la plus petite province de la Confédération: l'Île-du-Prince-Édouard. Nous dépendons beaucoup du gouvernement fédéral pour les transferts vers notre province. Environ 40 % du budget de l'Île-du-Prince-Édouard est fondé sur les transferts fédéraux, mais je ne dirais pas que notre province est démunie. Ces transferts créent de l'activité économique.

Je vois que des services comme le Transfert canadien en matière de santé et le Transfert canadien en matière de programmes sociaux créent des frictions entre les provinces et le fédéral. Cela rejoint ce que M. Garon a dit plus tôt. Le grand public ne comprend pas qui est responsable de quoi.

Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez? Le gouvernement fédéral pourrait-il assortir le financement de conditions afin de garantir certains résultats? Il y aurait plus de frictions, mais c'est ce que les électeurs aimeraient voir.

**Jennifer Robson:** Permettez-moi d'aborder la question du transfert global séparément des autres transferts dont j'ai parlé, qui sont des subventions et des contributions assorties de plus de conditions.

En ce qui concerne les transferts globaux, d'un point de vue fiscal provincial, la prévisibilité et la stabilité de la source de revenus sont très importantes. Comme je l'ai dit dans l'une de mes réponses précédentes, le Transfert canadien en matière de santé est un exemple très intéressant d'un accord intergouvernemental sur certains des principes de base associé à une approche très bien réglementée et rigoureuse, de sorte qu'en cas de désaccord entre le gouvernement fédéral et un gouvernement provincial sur ces résultats — ces conditions, pour ainsi dire —, il y a un très bon moyen de résoudre ce différend.

En ce qui concerne la nécessité d'assortir les transferts globaux de conditions supplémentaires, il y a eu des discussions au Parlement à certains moments sur l'imposition de telles conditions à tous les transferts globaux, y compris ce qu'on appelait autrefois le Fonds de la taxe sur l'essence, afin de générer des résultats particuliers en matière de logement. Il n'était pas seulement question des permis, mais des taux d'occupation réels.

Je tiens à souligner que l'approche qui consiste à tenter d'acheter un changement de politique alors que l'instrument de politique est loin des résultats souhaités est susceptible d'attiser les frictions entre le gouvernement fédéral et les provinces.

Les exemples que vous avez donnés... Dans notre fédération, certaines provinces dépendent depuis longtemps des transferts fédéraux et souhaitent toujours qu'ils soient plus importants, mais je pense que nous sommes maintenant dans une situation où ces transferts ont à tout le moins atteint un niveau de prévisibilité. Ils augmentent plus rapidement que le taux d'inflation. Comme je l'ai dit, la capacité est inégale à l'échelle de la fédération — je vous le concède —, mais dans l'ensemble, l'ordre de gouvernement provincial a une capacité fiscale qui n'est pas négligeable.

● (1725)

**Kent MacDonald:** Beaucoup de négociations aboutissent à un accord supplémentaire pour un financement à court terme, et elles sont houleuses, de sorte que l'on peut se retrouver avec quatre ou cinq échéances différentes. Un exemple que je connais bien est celui de l'agriculture, qui a établi un cadre stratégique national quinquennal. Ce cadre semble très bien fonctionner. Une fois que les provinces adhèrent au cadre et que les négociations sont terminées, la prestation du programme semble fonctionner. Chaque province a compétence sur la prestation de ses propres programmes, décide de ses priorités et les met en œuvre.

Pourriez-vous nous dire ce que vous en pensez?

**Jennifer Robson:** Le perfectionnement de la main-d'œuvre est un autre domaine dans lequel on voit une approche semblable à l'égard des accords intergouvernementaux. En regardant les détails des ententes sur l'apprentissage et la garde des jeunes enfants qui ont été signées entre le gouvernement fédéral et les provinces, on constate qu'elles prévoient une grande souplesse.

À mon avis, la question de la coopération intergouvernementale au Canada est plus souvent la norme que l'exception.

**Kent MacDonald:** Je vais céder le reste de mon temps à M. Leitão.

**La présidente:** Il vous reste 10 secondes.

**Carlos Leitão:** Il me reste 10 secondes. Eh bien, merci, monsieur MacDonald.

**Des députés:** Ha, ha!

**Carlos Leitão:** C'est très généreux de votre part.

[Français]

Merci, tout le monde.

**La présidente:** Monsieur Garon, vous avez la parole pour deux minutes.

**Jean-Denis Garon:** Merci, madame la présidente.

J'aimerais donner deux secondes de mon temps de parole à M. Leitão à la fin. Vous me le rappellerez.

Professeure Schirle, des fois, je m'emporte un peu et je deviens émotif. Je veux vous assurer que je ne voulais pas vous rudoyer, tout à l'heure, à la fin de mes questions.

J'aimerais vous expliquer ce que je voulais dire dans mes interventions précédentes. Vous parlez d'imperfections de marché et, quoi qu'en pense l'Institut économique de Montréal — nous nous entendrons pour ne pas être d'accord —, c'est une façon de justifier le rôle de l'État. Je vous ai mentionné un nombre de programmes qui visent à corriger des imperfections de marché qui ne sont pas interrégionales. Dans beaucoup de cas, le gouvernement du Québec prend ses responsabilités et corrige ces imperfections. Cependant, on met en place des programmes qui viennent finalement violer ses compétences. La question devient la suivante: qui est responsable de faire ce travail?

Dans bien des cas, on se retrouve dans des circonstances où le gouvernement fédéral vient s'ingérer dans les champs de compétence d'une province, non pas pour corriger des imperfections de marché ni pour augmenter le bien-être des Canadiens dans cette

province dans des domaines où celle-ci aurait pu le faire, mais parce que l'idéologie ou les préférences politiques du gouvernement fédéral du moment ne sont pas les mêmes que celles du gouvernement de cette province. C'est souvent dans ces cas-là que nous dirions aux gens du gouvernement, à la Chambre des communes, qu'ils devraient se présenter en politique provinciale, parce qu'ils feraient un meilleur travail. C'est tout ça, l'enjeu. Beaucoup de questions ont été posées ici par des gens qui ne comprennent pas le sujet de l'étude. C'est ça, le réel sujet de l'étude.

Je vais terminer par vous, monsieur Dufort. Vous avez travaillé pour le gouvernement Harper. À l'époque, il y avait une entente importante en santé. Vous vous souvenez sans doute de l'approche de M. Harper, qui consistait à régler la question de la santé sans assortir les transferts de conditions. Pouvez-vous nous expliquer pourquoi vous aviez décidé de fonctionner de la sorte, au sein de ce gouvernement, à l'époque?

**Daniel Dufort:** Au-delà des ententes, du point de vue de l'Institut économique de Montréal, le fait que des conditions se rattachent aux transferts en santé, notamment avec la Loi canadienne sur la santé, nuit à l'innovation en matière de santé à l'échelle du pays. Ce n'est pas quelque chose qui sert nécessairement l'intérêt de la population.

**The Chair:** Merci.

Au nom du Comité, j'aimerais remercier les témoins.

[Traduction]

Sur ce, la séance est levée.





Publié en conformité de l'autorité  
du Président de la Chambre des communes

---

### PERMISSION DU PRÉSIDENT

---

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre des communes.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la Loi sur le droit d'auteur.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

---

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante :  
<https://www.noscommunes.ca>

Published under the authority of the Speaker of  
the House of Commons

---

### SPEAKER'S PERMISSION

---

The proceedings of the House of Commons and its committees are hereby made available to provide greater public access. The parliamentary privilege of the House of Commons to control the publication and broadcast of the proceedings of the House of Commons and its committees is nonetheless reserved. All copyrights therein are also reserved.

Reproduction of the proceedings of the House of Commons and its committees, in whole or in part and in any medium, is hereby permitted provided that the reproduction is accurate and is not presented as official. This permission does not extend to reproduction, distribution or use for commercial purpose of financial gain. Reproduction or use outside this permission or without authorization may be treated as copyright infringement in accordance with the Copyright Act. Authorization may be obtained on written application to the Office of the Speaker of the House of Commons.

Reproduction in accordance with this permission does not constitute publication under the authority of the House of Commons. The absolute privilege that applies to the proceedings of the House of Commons does not extend to these permitted reproductions. Where a reproduction includes briefs to a committee of the House of Commons, authorization for reproduction may be required from the authors in accordance with the Copyright Act.

Nothing in this permission abrogates or derogates from the privileges, powers, immunities and rights of the House of Commons and its committees. For greater certainty, this permission does not affect the prohibition against impeaching or questioning the proceedings of the House of Commons in courts or otherwise. The House of Commons retains the right and privilege to find users in contempt of Parliament if a reproduction or use is not in accordance with this permission.

---

Also available on the House of Commons website at the following address: <https://www.ourcommons.ca>